



## **CONSEIL COMMUNAUTAIRE N° 58**

**SEANCE DU 23 JUIN 2011**

### **COMPTE-RENDU SOMMAIRE**

#### **ADMINISTRATION**

##### **A1 : Projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) – Avis de la Communauté d'Agglomération Cap Calaisis**

Le conseil communautaire :

- émet un avis favorable au projet de schéma de coopération intercommunale présenté par Monsieur le Préfet du Pas de Calais,
- complète cet avis favorable en précisant que la fusion envisagée, par le Préfet, de la Communauté d'Agglomération du Calaisis et de la Communauté de Communes du Sud-Ouest du Calaisis devra englober toutes les communes du périmètre actuel de ladite communauté de communes.

47 VOIX POUR - 6 VOIX CONTRE

##### **A2 : Modification statutaire – Compétence facultative – Equipement touristique structurant comportant un centre de congrès et de spectacles**

Le conseil communautaire :

- décide que la communauté d'agglomération prenne la compétence facultative relative à la réalisation et la gestion d'un équipement touristique structurant comportant un centre des congrès et spectacles,
- engage la procédure de consultation des Conseils Municipaux prévue à l'article L 5211-17 du CGCT sous forme de délibérations concordantes sur l'extension de compétence,
- sollicite Monsieur le Préfet du Pas-de-Calais sur la modification des statuts de l'agglomération étendant les compétences de l'agglomération à la compétence facultative relative à la réalisation et la gestion d'un équipement touristique structurant comportant un centre des congrès et spectacles.

##### **A3 : Modernisation de la voie ferrée Calais-Dunkerque – Participation de Cap Calaisis**

Le conseil communautaire :

- apporte une participation financière de 2 millions d'euros au projet de la modernisation de la voie ferrée Calais-Dunkerque,
- autorise à signer la convention ainsi que toutes pièces afférentes qui seront proposées par la Région Nord / Pas de Calais pour organiser l'échéancier du versement de cette participation.

##### **A4 : Création d'une Commission pour les marchés à procédure adaptée – Attributions – Désignation des membres**

Le conseil communautaire :

***Le registre des délibérations peut être consulté dans les locaux administratifs  
de la Communauté d'Agglomération  
76 Boulevard Gambetta – 62100 CALAIS***



- crée une commission pour les marchés passés selon la procédure adaptée définie à l'article 28 du Code des Marchés Publics,
- acte les attributions de cette nouvelle commission,
  
- désigne les élus cités ci après comme représentants au sein de cette commission :

Le Président : Monsieur Michel HAMY, Vice-Président en charge des finances  
Pour Calais

- Mr AGIUS Emmanuel, titulaire
  - Mr PIDOU Marcel, suppléant
- Pour Coquelles
- Mr BEGUE Guy, titulaire
  - Mr ZORY Jacques, suppléant
- Pour Coulogne
- Mr SEREDNICKI Henry-Christian, titulaire
  - Mr BLOUME Yvon, suppléant
- Pour Marck
- Mr DELDREVE Régis, titulaire
  - Mr CARON Jean-Luc, suppléant
- Pour Sangatte/Blériot-Plage
- Mr ALLEMAND GUY, titulaire
  - Mme DUCLOY HUYGUES Ghislaine, suppléant

**A5 : Groupement de commande pour la fourniture de services de télécommunication – Commission d'Appel d'Offres du groupement - Désignation des représentants de la Communauté d'Agglomération Cap Calaisis**

Le conseil communautaire :

- décide de procéder à l'élection des représentants titulaire et suppléant de la Communauté d'Agglomération du Calaisis au sein de la Commission d'Appel d'Offres du groupement et élit Monsieur Henry-Christian SEREDNICKI en tant que représentant titulaire et Monsieur Yvon BLOUME en tant que représentant suppléant.

**A6 : SYMPAC – Commission de suivi des Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) – Désignation du représentant de la Communauté d'Agglomération Cap Calaisis**

Le conseil communautaire :

- désigne Monsieur Jean-Claude DUBUT pour représenter la Communauté d'Agglomération CAP Calaisis à la commission de suivi des Plans Locaux d'Urbanisme.

**A7 : Création d'une coopération décentralisée – Commission – Désignation des membres**

Le conseil communautaire :

- crée une commission pour la coopération décentralisée,
- acte les missions de cette nouvelle commission,
- désigne les membres de la Commission comme suit :

Pour Calais

- Monsieur Philippe BLET
- Monsieur Patrick DUSAUTOIR
- Monsieur Christophe FRULEUX



Pour Coquelles

- Monsieur Guy BEGUE
- Monsieur Jacques ZORY

Pour Coulogne

- Monsieur Jean-Claude DUBUT
- Monsieur Marcel SAINSARD

Pour Marck

- Madame Denise LOUVET
- Monsieur Régis DELDREVE

Pour Sangatte/Blériot-Plage

- Monsieur Guy ALLEMAND
- Madame Ghislaine DUCLOY-HUYGUES

**A8 : Aéroport Calais Dunkerque – Assurance Responsabilité Civile « atteintes à l'environnement » – Autorisation de signature du marché**

Le conseil communautaire :

- autorise le Président à signer le marché avec AON/CHARTIS, selon la solution de base après négociation, pour un montant de 1590,00 euros TTC/an.

## FINANCES

**F1 : Budget 2011 : Subventions – Attributions – Modification**

Le conseil communautaire :

- arrête le montant des subventions 2011,
- autorise le Président à signer les différentes conventions et toutes les pièces à intervenir.

**F2 : Equipements sportifs, culturels et de loisirs – Tarifs - Modification**

Le conseil communautaire :

- arrête les tarifs au montant précisé selon la liste,
- applique ces dispositions à compter du 5 Septembre 2011 hors engagement contractualisé et signé antérieurement au 1<sup>er</sup> juillet 2011.

## PERSONNEL

**P1 : Véhicules de fonction – Modalités d'attribution**

Le conseil communautaire :

- approuve l'attribution d'un véhicule de fonction aux agents occupant les emplois fonctionnels de directeur général des services et de directeurs généraux adjoints et de directeur de cabinet,
- autorise Monsieur le Président à prendre les arrêtés correspondants.

**P2 : Véhicules de service – Règlement interne d'utilisation – Approbation**

Le conseil communautaire :

- approuve la mise en place d'un règlement interne d'utilisation des véhicules de service,
- valide le règlement proposé.

**P3 : Hygiène sécurité des agents – Médecine préventive – Autorisation de signature du marché**

Le conseil communautaire :

- autorise le lancement d'un marché à procédure adaptée prévu par l'article 30 du code des marchés publics pour adhérer à un service médecine préventive,
- autorise Monsieur le Président à signer le marché avec le titulaire retenu.

**P4 : Compte Epargne Temps (C.E.T.) – Nouvelles dispositions**

Le conseil communautaire :

- approuve les nouvelles dispositions relatives au compte épargne temps.

**P5 : Liste des emplois permanents – Modification**

Le conseil communautaire :

- approuve la modification du tableau des effectifs, conformément aux tableaux ci-dessous.

**Liste des emplois permanents à temps complet**  
**Fixée par délibération du 23 juin 2011**

CADRE D'EMPLOI	GRADE	ACTUEL	PROPOSE	
Ingénieurs territoriaux	Ingénieur	5	6	Soit + 1
Ingénieurs territoriaux	Ingénieur Principal	3	4	Soit + 1
Techniciens territoriaux	Technicien principal de 2 <sup>ème</sup> classe	3	4	Soit + 1
Agents de maitrises territoriaux	Agent de maitrise principal	2	3	Soit + 1
Adjointes techniques Territoriaux	Adjoint Technique de 1 <sup>ère</sup> classe	2	4	Soit + 2
Adjointes techniques Territoriaux	Adjoint Technique de 2 <sup>ème</sup> classe	70	72	Soit + 2
Rédacteurs territoriaux	Rédacteur Principal	0	1	Soit + 1
Adjointes administratifs	Adjoint Administratif de 2 <sup>ème</sup> classe	24	27	Soit + 3
Professeur d'enseignement artistique	Professeur hors classe	7	8	Soit + 1

**Liste des emplois permanents à temps non complet**  
**Fixée par délibération du 23 juin 2011**  
**Transformation**

CADRE D'EMPLOI	GRADE ACTUEL ET TEMPS DE TRAVAIL	GRADE PROPOSE ET TEMPS DE TRAVAIL
Adjoints techniques	Adjoint technique de 2 <sup>ème</sup> classe A 20/35ème	Adjoint technique de 2 <sup>ème</sup> classe A 28/35ème

**P6 : Conseil Intercommunal de Sécurité et de la Prévention de la Délinquance – Médiateurs – Recrutement**

Le conseil communautaire :

- approuve le recrutement de deux médiateurs sous la forme contractuelle à temps complet,
- approuve la rémunération fixée.

**P7 : Poursuite de la mission universitaire – Vacation**

Le conseil communautaire :

- approuve le recrutement de Monsieur ODOUX en qualité de vacataire afin d'assurer cette mission moyennant une rémunération correspondant à 6/35<sup>ème</sup> du traitement afférent à l'indice brut hors échelle A 2<sup>ème</sup> chevron, pour une période allant du 1<sup>er</sup> juillet 2011 au 31 décembre 2011.

**P8 : Régime indemnitaire adopté pour les grades des anciens cadres d'emplois de contrôleurs territoriaux de travaux et des techniciens supérieurs territoriaux – Maintien provisoire**

Le conseil communautaire :

- approuve le maintien à titre provisoire dans les conditions de la présente délibération, le régime indemnitaire adopté dans les délibérations initiales du 19 décembre 2002, 16 décembre 2003 et 25 mars 2010 pour les agents relevant des anciens cadres d'emplois de contrôleurs territoriaux de travaux et de techniciens supérieurs territoriaux étant donné que le nouveau cadre d'emplois des techniciens territoriaux procède directement de ces derniers, et de conserver les conditions d'attribution individuelle.

**P9 : Communauté de Communes de la Région d'Audruicq – Convention de mise à disposition d'un Architecte Urbaniste – Autorisation de signature**

Le conseil communautaire :

- approuve la mise à disposition, à titre onéreux, de cet agent pour remplir la mission,
- autorise Monsieur le Président à signer la convention à intervenir entre la CCRA et Cap Calaisis

**ASSAINISSEMENT**

**AS1 : Rapport annuel 2010 sur la qualité et le prix de l'assainissement – Approbation**

Le conseil communautaire :

- approuve le rapport annuel 2010 sur la qualité et le prix de l'assainissement.



## DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

### DE1 : ZAC de la Turquerie – Déclaration de projet – Intérêt général de la ZAC de la Turquerie

Le conseil communautaire :

- déclare d'intérêt général l'opération d'aménagement de la ZAC de la Turquerie sur les communes de Calais et Marck en Calaisis.
- valide le principe de la mise en compatibilité du POS de la ville de Calais sur le périmètre de la ZAC de la Turquerie.

La présente déclaration de projet fera l'objet des formalités de publicité prévues par le code général des collectivités territoriales et par l'article R123-25 du Code de l'urbanisme. Chacune de ses formalités mentionnera le ou les lieux où le public pourra consulter le document comportant le texte de la déclaration de projet.

52 VOIX POUR – 1 ABSTENTION

### DE2 : ZAC des Pins / Transmarck – Approbation du Compte Rendu d'Activité au Concédant 2010 – Avenant n°15 – Autorisation de signature

Le conseil communautaire :

- approuve le Compte Rendu d'Activité au Concédant 2010,
- approuve l'avenant de prolongation de la concession de trois années supplémentaires,
- approuve le nouveau bilan au 31 décembre 2010, faisant apparaître des recettes à hauteur de 12 222 228 € et des dépenses à hauteur de 11 636 999 €.
- autorise Monsieur le Président à signer l'avenant n°15 à la concession.

### DE3 : ZAC des Pins / Transmarck – VEOLIA – Cession d'un terrain cadastré CI211, CI212P, CI230 et CI147, d'une superficie de 14 000 m<sup>2</sup> - Agrément communautaire

Le conseil communautaire :

- autorise la vente par ADEVIA à la société L'IMMOBILIERE DES FONTAINES, d'une parcelle de terrain cadastrée CI211, CI212P, CI230 et CI147, de 14 000 m<sup>2</sup>,
- donne son accord sur le prix de vente, établi prévisionnellement à la somme de 420 000 euros HT, TVA sur marge en sus, ainsi que sur les modalités de paiement prévues par la promesse synallagmatique,

### DE4 : ZAC du Virval – Approbation du Compte Rendu d'Activité au Concédant 2010

Le conseil communautaire :

- approuve le Compte Rendu d'Activité au Concédant 2010,
- approuve la participation globale de la communauté d'agglomération à l'opération établie au 31 décembre 2010 à 6 973 070 € HT,
- fixe la participation de la communauté d'agglomération à 1 673 070 € HT pour l'année 2011,
- approuve le bilan général de l'opération établi au 31 décembre 2010 à 40 256 790 € HT.

### DE5 : ZAC de la Turquerie – Approbation du Compte Rendu d'Activité au Concédant 2010

Le conseil communautaire :

- approuve le Compte Rendu d'Activité au Concédant 2010,
- approuve la participation globale au 31 décembre 2010 de la communauté d'agglomération à l'opération établie à 2 950 000 € HT, aucune participation du concédant n'étant sollicitée pour l'année 2011.
- approuve le bilan général de l'opération établi au 31 décembre 2010 à 28 237 798 € HT.

**DE6 : ZAC de la Turquerie - Convention de diagnostic archéologique (secteurs B et D) entre la société Adévia et la Communauté d'agglomération Cap Calaisis – Autorisation de signature**

Le conseil communautaire :

- autorise la réalisation du diagnostic sur le site de la Turquerie, secteurs B et D, par le service d'archéologie préventive de Cap Calaisis,
- autorise le Président à signer la convention des diagnostics archéologiques sur le site de la Turquerie entre la société Adévia et la Communauté d'Agglomération Cap Calaisis,
- autorise le Président à accomplir toutes les formalités nécessaires à son exécution.

**DE7 : ZAC de la Turquerie - Convention financière pour le diagnostic archéologique (secteurs B et D) avec la société Adévia – Autorisation de signature**

Le conseil communautaire :

- autorise le Président à signer la convention correspondante,
- autorise le Président à accomplir toutes les formalités nécessaires à son exécution.

**DE8 : Aéroport Calais-Dunkerque – Avenant n°2 au Protocole d'accord partenarial – Autorisation de signature**

Le conseil communautaire :

- approuve l'avenant n°2 au protocole d'accord partenarial arrêté entre la Communauté d'agglomération du Calaisis, la Communauté Urbaine de Dunkerque et la Chambre de Commerce et d'Industrie Côte d'Opale,
- autorise le Président à signer l'avenant n°2 au protocole d'accord partenarial arrêté entre la Communauté d'agglomération du Calaisis, la Communauté Urbaine de Dunkerque et la Chambre de Commerce et d'Industrie Côte d'Opale,
- autorise le Président à signer tous les actes relatifs à la formalisation de cette opération.

**DE9 : Zone des Dunes - Requalification de la Zone Industrielle – Désignation d'un Maître d'œuvre – Appel d'offres – Autorisation de signature du marché**

Le conseil communautaire autorise Monsieur le Président à :

- engager la procédure d'appel d'offres,
- signer le marché avec le titulaire retenu par la commission d'appel d'offres,
- solliciter les aides financières de l'Agence de l'Eau et de tout organisme compétent.

**DE10 : Zone des Dunes - Création d'une unité de fabrication de sulfate de magnésium à partir d'effluents acides par Tioxide – Enquête publique – Avis communautaire**

Le conseil communautaire :



- émet un avis favorable à la création d'une nouvelle unité de fabrication de sulfate de magnésium à partir d'effluents acides par TIOXIDE.

**DE11 : ZAE Marcel Doret – Cession du terrain cadastré BY 522 (1237 m<sup>2</sup>) et BY 519 (1161 m<sup>2</sup>) à la SARL Opale Charcuterie**

Le conseil communautaire :

- autorise la cession d'un terrain d'une superficie d'environ 2398 m<sup>2</sup> à prélever du lot 5, parcelles cadastrées BY 522 (1237 m<sup>2</sup>) et BY 519 (1161 m<sup>2</sup>) à la SARL Opale Charcuterie ou au profit de la société créée à cet effet par le dit acquéreur pour la détention de l'immeuble pour un prix au m<sup>2</sup> de 41,86 € TTC,

-autorise Monsieur le Président à signer tous les actes relatifs à la formalisation de cette opération.

**DE12 : ZAE Marcel Doret – Cession du terrain cadastré BY 525 (1028 m<sup>2</sup>) à la Société SOCZED**

Le conseil communautaire :

- autorise la cession d'un terrain d'une superficie d'environ 1028 m<sup>2</sup> à prélever de la parcelle cadastrée BY 525 (1028 m<sup>2</sup>) à la Société SOCZED ou au profit de la société créée à cet effet par le dit acquéreur pour la détention de l'immeuble pour un prix au m<sup>2</sup> de 41,86 € TTC,

-autorise Monsieur le Président à signer tous les actes relatifs à la formalisation de cette opération.

## DEVELOPPEMENT SPORTIF ET CULTUREL

**DSC1 : Base de loisirs et de chars à voile des Hemmes de Marck – Sollicitation de l'Office de Tourisme Intercommunal dans le cadre d'un partenariat promotionnel**

Le conseil communautaire :

- valide la mise à disposition gratuite d'une séance de découverte du char à voile pour 2 personnes à l'Office de Tourisme Intercommunal,

- autorise le Président à entreprendre l'ensemble des actes afférents à la mise en place de ce dispositif.

**DSC2 : Piscine Patinoire ICEO – Millionième Visiteur Payant**

Le conseil communautaire :

- valide l'offre d'un an d'entrée gratuite au complexe Icéo au « Millionième visiteur payant »,

- autorise le Président à entreprendre l'ensemble des actes afférents à la mise en place de ce dispositif.

## ENVIRONNEMENT

**E1 : Plan Climat Energie Territorial – Engagement de la démarche et lancement d'une mission de diagnostic des émissions de gaz à effet de serre et d'élaboration du Plan Climat Energie Territorial – Demande de subventions d'études et Groupement de commandes**

Le conseil communautaire :

- lance une étude de diagnostic des émissions de gaz à effet de serre sur le patrimoine, les compétences et le territoire de la Communauté d'Agglomération, et d'assistance à l'élaboration d'un P.C.E.T.,

- autorise Monsieur le Président à mettre en œuvre les procédures à cette fin,



- autorise Monsieur le Président à signer la convention constitutive du groupement de commandes avec la Ville de Calais, désignant la Communauté d'Agglomération coordonnateur du groupement,
- autorise Monsieur le Président à signer le marché à intervenir,
- sollicite toutes les subventions envisageables.

#### **AMENAGEMENT DU TERRITOIRE**

##### **AT1 : Fibre Optique – Desserte en fibre optique de l'hôpital – Autorisation de signature du marché**

Le conseil communautaire :

- autorise Monsieur le Président à signer le marché avec le titulaire retenu par la Commission d'Appel d'Offres,
- autorise Monsieur le Président à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne réalisation de l'opération,
- autorise Monsieur le Président à solliciter les subventions auprès de tout organisme compétent et à constituer les dossiers nécessaires aux demandes de subvention auprès de la Région et du Feder.

##### **AT2 : Fibre Optique – Résorption des zones d'ombres – Appel d'offres – Autorisation de signature du marché**

Le conseil communautaire :

- autorise Monsieur le Président à engager la procédure d'appel d'offre pour le marché de travaux,
- autorise Monsieur le Président à engager la procédure d'appel d'offre pour le marché de service et de maintenance,
- autorise Monsieur le Président à signer les marchés correspondants et l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne réalisation de l'opération,
- autorise Monsieur le Président à solliciter les subventions auprès de tout organisme compétent.

#### **POLITIQUE VILLE HABITAT INSERTION PREVENTION**

##### **PV1 : Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS) – Programmation 2011 – Actions sous maîtrise d'ouvrage Cap Calaisis – Modifications**

Le conseil communautaire :

- arrête la liste ajustée des opérations selon le tableau,
- fixe à 156.591 € la participation de la Communauté d'Agglomération du Calaisis pour les opérations CUCS 2011 relevant de sa propre maîtrise d'ouvrage,
- autorise Monsieur le Président à signer toutes pièces pour la mise en œuvre de cette délibération.